

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°119/2022

Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20220908-D_119_2022-DE

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 72
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 19

Date de convocation :

02/09/2022

Date d'affichage :

13/09/2022

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (72) :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : CARDINAL Damien ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; JUHAN Christine.

Excusés ayant donné pouvoir (19) : BAILLY Jacques à COLIN Gwenaëlle ; BAILLY Thierry à GERMAIN Christophe ; BAUDIÉ Stéphanie à BELPERRON Pierre-Rémy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CAPELLI Sophie à CAPELLI Célestin ; CHATOT Patrick à PANISSET Marilyne ; CLOSCAVET Marie-Claire à MARQUES Patrick ; DAVID Lauriane à BOURGEOIS Rachel ; DUFOUR Anne à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUTHION Jean-Paul à CORON Nathalie ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GEAY David à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à CALLAND Jaques ; GROSDIDIER Jean Charles à GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc à RETORD Dominique ; HUGUES Guy à VACELET Jean Marie ; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël ; MOREL-BAILLY Hélène à PROST Philippe ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; DE MERONA Bernard ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; THOMAS Rémi (représenté par CARDINAL Damien).

Absents : BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BIN Richard ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FIEUX Henri-Didier ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PRELY Fabrice ; ROZEK Evelyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet : CHAUFFERIE BOIS – Tarifs vente énergie au 01/10/2022

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Emeraude Communauté exerce sa compétence en matière de transition énergétique (création et gestion de réseaux et infrastructures de chaleur).

La chaufferie bois d'ARINTHOD faisant partie de son patrimoine, le marché public d'exploitation de ses installations et du réseau chaleur bois a été confié à un prestataire.

La délibération n°2021-022 du 03 Mars 2021 fixe les tarifs de vente de cette énergie.

Au regard de la crise énergétique actuelle, il apparaît nécessaire de considérer au plus juste les différentes dépenses liées à la production et à la fourniture de cette énergie, aux frais d'entretien et de maintenance des installations.

Les tarifs de vente d'énergie seront donc modifiés comme suit :

- Part fixe inchangée liée à la puissance souscrite R2 : 46,87 € par KW souscrit et par an.
- Part variable liée à la consommation R1 : 67,04 € par MWH consommé au lieu de 60,95 €, soit une augmentation de 10 %.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 31 août 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE FIXER le tarif de vente d'énergie issue de la chaufferie bois à compter du 1^{er} Octobre 2022 comme suit :

- **Part fixe liée à la puissance souscrite R2 : 46,87 € par KW souscrit et par an**
- **Part variable liée à la consommation R1 : 67,04 € par MWH consommé.**

DE PRENDRE ACTE que l'énergie bois sera facturée aux abonnés avec le taux de TVA en vigueur à la date d'émission des factures.

DE PRENDRE ACTE que les modalités de facturation sont définies dans le règlement de service établi entre Terre d'Emeraude Communauté et l'abonné au réseau d'énergie.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

